

Note doctrinale sur l'évangélisation

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié, en date du 3 décembre 2007, une *Note doctrinale sur certains aspects de l'évangélisation*. Il s'agit de « clarifier certains aspects de la relation entre le mandat missionnaire du Seigneur et le respect de la conscience et de la liberté religieuse » (n. 3). La question est d'actualité alors que nombre de congrégations missionnaires s'interrogent sur leur identité et que, en théologie des religions, on affirme volontiers soit que le Christ peut être trouvé à travers chaque tradition religieuse, soit que le christianisme n'a d'autre valeur ajoutée que d'être un catalyseur critique provoquant les autres religions à accepter, elles aussi, la confrontation à la modernité, soit enfin à renoncer aussi à cette forme d'hégémonie et à préférer l'orthopraxis (l'engagement existentiel) à l'orthodoxie (la prétention à la vérité). Le contexte de la publication de la Note en question est « une confusion sans cesse grandissante, qui induit beaucoup de personnes à ne pas couter et à laisser sans suite le commandement missionnaire du Seigneur ». C'est ainsi que la seule tentative de convaincre en matière religieuse est aujourd'hui considérée comme une « entrave à la liberté ». On pourrait tout au plus exposer ses idées ou inviter chacun à suivre sa conscience, mais surtout pas chercher à déclencher une « conversion » (mot désormais tabou). La mission de l'Eglise se limiterait à faire que les hommes soient « plus hommes » ou « plus fidèles à leur religion » respective (cf. n. 3). La Note entend donc répondre à ces préjugés courants, qui sont aussi solidement implantés dans la mentalité catholique ambiante.

Le document évoque trois aspects de l'évangélisation. Le premier, anthropologique, met en valeur le lien entre la liberté et la vérité. C'est là un thème récurrent chez Benoît XVI. La liberté n'est pas indifférence à l'égard du bien et de la vérité (n. 10) : « Il n'y a rien qui mette en jeu la liberté humaine, sollicitant son adhésion de manière à impliquer les aspects fondamentaux de la vie, autant que la recherche du bien et de la vérité » (n. 4). Considérer illégitime de « proposer aux autres ce qu'on tient vrai pour soi » pour le motif que la liberté d'autrui serait atteinte illustre « ce relativisme qui, ne reconnaissant rien comme définitif, adopte comme ultime et seule mesure le moi avec ses désirs et, sous l'apparence de liberté, devient pour chacun une prison » (n. 4) Comme si l'apport des autres en matière de vérité ne constituait pas la part la plus importante de nos connaissances ! Ainsi, « faire appel de manière honnête à l'intelligence et à la liberté d'une personne pour qu'elle rencontre le Christ et son Evangile n'est pas une ingérence indue à son égard, mais plutôt un don légitime et un service qui peuvent rendre plus fécondes les relations entre les hommes » (n. 5). Non seulement le destinataire de l'évangélisation s'en trouve enrichi, mais l'Eglise elle-même qui évangélise, assimilant par un sain processus d'inculturation, « des expressions et des valeurs nouvelles » et étant stimulée à découvrir « des potentialités de l'Evangile auparavant peu explicites » (n. 6). Si le bien est diffusif de lui-même, il est clair que chrétiens doivent aspirer à communiquer l'Evangile. On ne saurait arguer du salut des infidèles pour se dispenser de la mission car « vivre dans l'obscurité, sans la vérité sur les questions ultimes, est un mal, souvent à l'origine de souffrances et d'esclavages parfois dramatiques » (n. 7). Enfin, si un certain prosélytisme entendu au « sens négatif », conduisant à des « pratiques indiscrettes » ou recourant à des formes de « pression indue » est condamnable (nn. 7 et 12), l'apostolat comme tel ne saurait lui être identifié. La Note rappelle que le témoignage dans le monde comporte le risque de persécution qui peut aboutir au martyr proprement dit.

Le document s'intéresse ensuite aux implications ecclésiologiques de l'impératif d'évangélisation. Ici, on pointe le régnocentrisme selon lequel « une communion universelle et indistincte » déborderait les limites y compris invisibles de l'Eglise, dépasserait les clivages religieux de telle sorte qu'un pluralisme religieux serait non seulement une réalité de fait (subie) mais un principe de droit (souhaité), la prétention à la plénitude de la vérité de la part d'une tradition religieuse – comme le christianisme – relevant d'une « attitude d'intolérance » et comportant une réelle menace contre la paix. Le document renvoie opportunément à la Déclaration *Dominus Jesus* et rappelle que le « Règne ne peut donc que conduire, par nature, au Christ et qu'être orienté vers l'entrée dans l'Eglise, signe efficace de ce Règne » (n. 9). La Note insiste sur le fait que, si le témoignage de vie crédibilise l'annonce de l'Evangile, il ne dispense pas d'une telle annonce (nn. 11 et 12).

Ce sont enfin les implications œcuméniques de l'évangélisation que la Note aborde. Si la mission est d'abord *ad gentes*, c'est-à-dire ordonnée au non chrétiens, on étudie aussi la situation concrète de l'Eglise catholique dans les pays « *de vieille tradition et d'ancienne culture chrétiennes* ». Pas de brutalité pour imposer un style romain dans des pays d'autres traditions chrétiennes, par exemple en terre d'orthodoxie ! On invite les catholiques au respect de cette tradition vénérable, à des types de collaboration, au dialogue théologique qui implique certes la compréhension de l'autre mais aussi la mise à plat d'« *éléments qui ne sont pas des traditions particulières ou des nuances théologiques mais qui appartiennent plutôt à la Tradition de la foi elle-même* ». Semble visé, ici, un œcuménisme de mauvais aloi ou, au nom de l'unité, on brade la vérité. Du reste, la Note défend heureusement le principe qu'un chrétien non-catholique puisse entrer dans la pleine communion de l'Eglise catholique (cf. n. 12).

C'est ainsi que, face aux « *relativismes actuels* » et aux « *irénismes dans le domaine religieux* » (cf. n. 13), la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, par cette Note sur cette question vitale de l'évangélisation, a rempli sa tâche propre de promotion et de protection de la foi catholique.

Christian Gouyau, *La Nef*